

## **ARRETE DU PRÉSIDENT N°SCoT-01/2023 portant**

### **Ouverture et organisation d'une enquête publique relative à la 1<sup>ère</sup> modification du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM)**

#### **Le Président**

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 143-32 à L. 143-36,  
VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. et R. 123-1 et suivants,  
VU la décision du 16 février 2023 du président du tribunal administratif de Strasbourg désignant Monsieur Didier GUELLE en qualité de commissaire enquêteur,  
VU le dossier d'enquête publique,  
VU l'avis conforme n° 2023ACGE52 en date du 27 avril 2023 exprimé par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est sur le projet de 1<sup>ère</sup> modification du SCoTAM,

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1 : Objet et dates de l'enquête publique**

Une enquête publique est organisée sur le projet de 1<sup>ère</sup> modification du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM). Cette modification a pour objet principal d'intégrer au document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoTAM un « document d'aménagement artisanal et commercial » (DAAC). Par ailleurs, les « cibles » du DOO concernant l'aménagement commercial sont modifiées pour les articuler avec le DAAC, le rapport de présentation est complété par des éléments de diagnostic et de justification des éléments du DAAC, et les pièces du dossier de SCoT font l'objet de mises à jour mineures (actualisations réglementaires et corrections d'erreurs matérielles).

**L'enquête publique se déroulera du 18 septembre au 10 octobre 2023 inclus (23 jours).**

##### **Article 2 : Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique**

Le dossier de 1<sup>ère</sup> modification du SCoTAM, éventuellement amendé pour tenir compte des observations recueillies lors de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du comité syndical du syndicat mixte du SCoTAM.

##### **Article 3 : Commissaire Enquêteur**

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Didier GUELLE en qualité de commissaire enquêteur.

#### Article 4 : Dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique est composé :

- d'une note de présentation,
- du dossier de modification du SCoTAM comportant le document d'aménagement artisanal et commercial, les compléments apportés au rapport de présentation, et les diverses pièces complétées ou corrigées,
- de la délibération du comité syndical du 10 mai 2023 décidant de ne pas soumettre la modification à évaluation environnementale,
- de l'avis conforme de la MRAe du 27 avril 2023 susvisé, relatif à l'absence d'évaluation environnementale du projet de modification du SCoTAM,
- de la mention des textes qui régissent l'enquête et de l'indication de la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure de modification du SCoTAM.

#### Article 5 : Lieux, jours et heures de consultation des dossiers

Le siège de l'enquête publique se situe 48 Place Mazelle 57000 METZ.

Pendant toute l'enquête publique, définie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, le dossier d'enquête pourra être consulté dans les lieux suivants, désignés comme lieux d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux sous réserve de toute modification indépendante du Syndicat mixte du SCoTAM :

Lieux de consultation	Jours et horaires d'accueil du public
<b>Siège du Syndicat Mixte du SCoTAM et de l'Eurométropole de Metz</b> 1 Place du Parlement de Metz, 57011 METZ Cedex 1 Téléphone : 03 87 20 10 00	Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<b>Communauté de Communes Rives de Moselle</b> 1 place de la Gare 57280 MAIZIÈRES-LES-METZ Téléphone : 03 87 51 77 02	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Communauté de Communes du Pays Orne Moselle</b> 1, rue Alexandrine 57120 ROMBAS Téléphone : 03 87 58 32 32	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf vendredi à 16h30
<b>Communauté de Communes du Sud Messin</b> 2 rue Pilâtre de Rozier 57420 GOIN Téléphone : 03 87 38 04 10	Les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
<b>Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange</b> 1bis, route de Metz 57530 PANGE Téléphone : 03 87 64 10 63	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
<b>Communauté de Communes Mad &amp; Moselle</b> 2bis, Henri Poulet 54470 THIAUCOURT-REGNÉVILLE Téléphone : 03 83 81 91 69	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<b>Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois</b> 29A rue de Sarrelouis 57220 BOULAY Téléphone : 03 87 79 52 90	Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
<b>Mairie de METZ</b> 1 place d'Armes-Jacques-François-Blondel 57036 Metz Téléphone : 0 800 89 18 91	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Un registre dossier papier d'enquête publique sera déposé dans chaque lieu d'enquête publique (cf. tableau ci-avant).

En outre, un accès gratuit au dossier sur un poste informatique situé au siège du Syndicat mixte du SCoTAM sera mis à la disposition de toute personne souhaitant le consulter aux dates et horaires d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté depuis le site Internet du Syndicat mixte du SCoTAM à l'adresse <http://www.scotam.fr> ainsi que depuis le site Internet dédié à l'enquête publique à l'adresse <https://www.registredemat.fr/scotam-modification2023>.

#### Article 6 : Présentation des observations

Le public pourra présenter des observations, propositions et contre-propositions :

- Sur un registre numérique, accessible depuis le site Internet dédié à l'enquête publique à l'adresse <https://www.registredemat.fr/scotam-modification2023> ;
- Sur un registre papier disponible dans chaque lieu d'enquête publique, aux jours et heures de consultation des dossiers.

Les observations portant sur le projet de modification du SCoTAM peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur :

- Par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique : Syndicat mixte du SCoTAM, 48 Place Mazelle 57000 METZ ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [scotam-modification2023@registredemat.fr](mailto:scotam-modification2023@registredemat.fr).

#### Article 7 : Accueil du public

Dans le cadre de cette enquête publique sur le projet de 1<sup>ère</sup> modification du SCoTAM, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations dans les lieux, heures et jours suivants :

Lieux de permanence	Dates 2023	Heures
<b>Siège du Syndicat Mixte du SCoTAM et de l'Eurométropole de Metz</b> 1 Place du Parlement de Metz, 57011 METZ Cedex 1 Téléphone : 03 87 20 10 00	18 septembre	9h-12h
	10 octobre	13h30-16h
<b>Communauté de Communes Rives de Moselle</b> 1 place de la Gare, 57280 MAIZIÈRES-LES-METZ Téléphone : 03 87 51 77 02	21 septembre	9h-12h
<b>Communauté de Communes du Pays Orne Moselle</b> 1, rue Alexandrine, 57120 ROMBAS Téléphone : 03 87 58 32 32	28 septembre	9h-12h
<b>Communauté de Communes du Sud Messin</b> 2 rue Pilâtre de Rozier, 57420 GOIN Téléphone : 03 87 38 04 10	3 octobre	13h-16h
<b>Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange</b> 1bis, route de Metz, 57530 PANGE Téléphone : 03 87 64 10 63	26 septembre	9h-12h
<b>Communauté de Communes Mad &amp; Moselle</b> <b>Siège :</b> 2bis, Henri Poulet, 54470 THIAUCOURT-REGNÉVILLE Téléphone : 03 83 81 91 69	5 octobre	9h30-12h30

<b>Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois</b> 29a, rue de Sarrelouis, 57220 BOULAY Téléphone : 03 87 79 52 90	2 octobre	9h-12h
<b>Mairie de METZ</b> 1 place d'Armes-Jacques-François-Blondel 57036 Metz Téléphone : 0 800 89 18 91	9 octobre	9h-12h

### Article 8 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans les locaux du Syndicat mixte du SCoTAM (48 Place Mazelle 57000 METZ) ou sur le site Internet <http://www.scotam.fr/> pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

### Article 9 : Informations environnementales

Le dossier de 1<sup>ère</sup> modification du SCoTAM n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à l'avis de l'autorité environnementale susvisé. Le dossier de SCoTAM approuvé le 1<sup>er</sup> juin 2021 comporte plusieurs informations environnementales, notamment, dans son rapport de présentation, un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale. Ces documents peuvent être consultés aux mêmes lieux et dans les mêmes conditions que les autres pièces du dossier.

### Article 10 : Informations complémentaires

Toute demande d'information complémentaire relative à la 1<sup>ère</sup> modification du SCoTAM et/ou à la présente enquête publique peut être adressée auprès du Président du Syndicat mixte, 48 Place Mazelle, 57000 METZ.

Fait à Metz, le 02/07/2023

Le Président  
du Syndicat mixte du SCoTAM  
Henri HASSER

Signé par : Henri HASSER  
Date : 02/07/2023  
Qualité : Président

